



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 71109

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante au Danemark. Si cette délivrance est payante, il souhaite en connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance du passeport est payante au Danemark. Pour les enfants de moins de deux ans, le passeport coûte 115 couronnes danoises (1 DKK = 0,13 EUR) et la durée de validité est limitée à deux ans. Pour les enfants de deux à dix-huit ans, le passeport coûte également 115 DKK et la durée de validité est de cinq ans. Pour les personnes de dix-huit à soixante-cinq ans, le passeport coûte 600 DKK et est valable dix ans. Pour les retraités (soixante-cinq ans et +), le passeport coûte 350 DKK et est aussi valable dix ans. Le paiement s'effectue au moment du dépôt de la demande. Le délai de délivrance est de quinze jours maximum. Enfin, l'administration adresse un courrier à l'administré quelques mois avant la date de fin de validité pour attirer l'attention de celui-là sur celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71109

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7237

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9178